

VIEUX PORT

**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES
DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Le Vieux Port concédé à la Ville de Marseille par arrêté du 18 juillet 1980 a été mis à disposition de la Commune de Marseille, puis transféré à la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole lors de sa création, par arrêté préfectoral du 6 février 1984 relatif au transfert de compétences pour les ports maritimes du Département des Bouches-du-Rhône et de l'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM).

En application :

- de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- du décret n°83-1068 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétences aux collectivités locales en matière de ports et de voies d'eau ;

Consistance des biens remis :

Le Vieux Port situé au cœur de la ville de Marseille est un espace nautique remarquable et renommé pour son site naturel dans le monde maritime, c'est un haut lieu touristique. Le port, géré par la Communauté urbaine de Marseille, occupe une place centrale et a une capacité de 3200 anneaux. Le plan d'eau du Vieux Port et de l'Anse du Pharo, aux usages variées (plaisance, pêche, professionnels, événementiels, accueil de navires de prestige), occupe une surface de 310 627 m² ; les terres pleines (clubs nautiques, espace de promenade, de circulation, de terrasses), représentent une surface de 126 109 m². La zone mise à disposition englobe également l'Anse du Pharo dont la surface de plan d'eau est de 10 881 m² et la surface terrestre de 18 046 m².

Sont exclus de la mise à disposition et gérées directement par l'Etat.

- Une zone d'une surface de 7 047 m² située dans le bassin du Vieux Port (Plan d'eau : 4 970 m², terre : 2 077 m²)
- Une autre d'une surface (à terre) de 270 m² située dans l'Anse du Pharo.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) s'engage à respecter toutes les servitudes relatives à l'accès, au fonctionnement et à l'entretien des établissements de signalisation maritime et de leurs accessoires.

Sont annexés au présent Procès Verbal :

- Le plan au 1/2000
- La description des biens remis

Etabli contradictoirement le :

Par :

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Président de la Communauté urbaine

ANNEXE

Description des surfaces, équipements et activités sur le port

Le Vieux Port est le centre emblématique de la Ville de Marseille. Il combine activités de plaisance, de clubs nautiques, des activités liées à la mer et à la restauration. Il constitue ainsi un pôle structurant de tourisme et de loisir.

La surface de plan d'eau est de 299 746 m² à laquelle il faut ajouter la superficie du plan d'eau de l'Anse du Pharo de 10 881 m². Elle comprend 387 mètres linéaires de digues, 3130 mètres linéaires de quai et 5 106 mètres linéaires d'appontements flottants. La surface terrestre du Vieux port est de 108 062 m², celle de l'Anse du Pharo est de 18 046 m²

Le port accueille 3200 bateaux permanents et environ une cinquantaine de bateaux de passage.

Les équipements structurants du port sont constitués principalement par :

- Le Quai d'honneur
- 16 grues avec aires de carénage
- Une station d'avitaillement
- La gare maritime du Frioul et appontements pour transports de passagers, pavillon flottant de 250 m² et des appontements fixes
- La capitainerie, pavillon flottant de 110 m²
- Un débarcadère pour le navire de charge pour le fret
- Une cale de mise à l'eau

Les activités sont de deux types principaux:

1 - La plaisance, la pêche, les loisirs :

- Le CNTL avec 1 pavillon flottant de 400 m² sur 2 niveaux, 1 parking réservé au club dans le bassin de carénage
- La SNM avec 1 pavillon flottant de 350 m² sur 2 niveaux

Des compétitions internationales sont organisées régulièrement :

- 13 clubs nautiques,
- Des clubs de plongée
- Un club d'aviron

2 - les activités professionnelles :

- Une panne de professionnels loueurs, vendeurs
- Activités de chantier naval à l'anse du Pharo